



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

N° 2018-VOI-33

ARRETE SUR LA CIRCULATION
CHEMIN DES MONTS
Du 11/01/2019 au 11/02/2019

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5,
L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU les travaux pour le ruissellement des Eaux pluviales sur le VC7 – Chemin des Monts
VU la demande d'arrêté de circulation par SDTPE – 12 rue Vivienne 75002 Paris
Date du chantier : du 11/01/2019 jusqu'à la fin des travaux

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le circulation CHEMIN DES MONTS, sera alternée pendant la durée des travaux
Du carrefour avec le Chemin du ravin, jusqu'au carrefour avec le chemin de l'Eglise

ARTICLE 2

Détail des travaux : réalisation de tranchées en accotement et mise en pose de caniveaux pour la
gestion des eaux de ruissellement du VC7

ARTICLE 3

Des feux tricolores et des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par
l'entreprise, à chaque carrefour,

ARTICLE 4 :

Pas de traversée de route sans autorisation spéciale du Maire.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son
exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
Le 11/12/2018
Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**

